



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/152

S/16435

27 mars 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-neuvième session  
Point 28 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES  
POUR LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-neuvième année

Lettre datée du 26 mars 1984, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'un appareil de type MIG-17 de l'armée de l'air afghane s'est écrasé en territoire pakistanais, le 25 mars 1984. Les circonstances de l'accident ont été les suivantes :

"A 12 h 10 (Heure pakistanaise), le 25 mars 1984, un appareil de type MIG-17 de l'armée de l'air afghane s'est écrasé à environ 10 km à l'ouest du col de Ghazaband et à 24 km au nord-ouest de Quetta. Le pilote, identifié comme étant Syed Mohammad Hashim, fils d'Abdul Hameed, a été tué lors de l'accident.

L'appareil, qui venait apparemment de Kandahar, a pénétré dans l'espace aérien pakistanais dans la zone de Spin Baldak/Chaman à 11 h 50 (Heure pakistanaise). L'accident a été, semble-t-il, directement provoqué par le fait que le pilote a tenté un atterrissage forcé, l'appareil étant à court de carburant. Le MIG n'a pas pris feu du fait que ses réservoirs étaient presque vides. Le corps du pilote afghan a été remis aux autorités de Kaboul."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 28 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

\* A/39/50.